



## FSU - BASSIN ROANNAIS Octobre 2019



### Numéro spécial

### Mouvement social

#### **Vos représentants du secteur**

**Snes-FSU** : Lionel FOUGERON

**Snuipp-FSU** : Christophe DARGERÉ, Marianne LEPY, Nathalie MOLON, Isabelle ROUSSON

**FSU – section des retraités** : Françoise BOUVIER

### EDITO

**Acte II du quinquennat ?** Le Président aurait compris le message du peuple des Gilets Jaunes ? Il regretterait ses propos méprisants et reprendrait le dialogue social ?

Qui peut le croire quand il dénie aux employés de la SNCF le droit de défendre le service public et la sécurité du transport ferroviaire ?

Alors que les agents de la SNCF sont contraints à l'arrêt de travail, le train des mesures macroniennes, lui, continue à avancer :

- main mise sur la sécurité sociale : les multiples exonérations de cotisations sociales présentées comme autant de « cadeaux de Noël » ne seront pas compensées par le budget de l'Etat, elles continueront à appauvrir notre Sécu qui serait excédentaire si l'Etat ne puisait pas dans la caisse..
- « réforme » des retraites qui vise à casser les principes de solidarité, qui nie le droit à pension dû à tous les salariés, qui instaure un système à deux vitesses : allocation minimale pour les pauvres malchanceux, et prestations aléatoires de l'épargne individuelle – avec, pour tous, actifs et retraités, la perspective d'une baisse significative du niveau des pensions. Les retraités voient bien la continuité de cette politique car c'est sur eux qu'elle a commencé à s'appliquer.

Pourtant, fragilisé par l'ampleur du mécontentement populaire, le pouvoir est contraint de reculer l'échéance et cherche à faire diversion. Alors, un an après le mouvement des Gilets Jaunes, prenons le relais ! Le 5 décembre, disons haut fort et dans l'unité la plus large notre farouche opposition à cette société d'injustices et de précarité.

Faisons à Macron le cadeau de Noël (ou de Saint Nicolas ?) qu'il mérite : un grand mouvement populaire porté par l'espoir de faire enfin bouger les lignes. (Françoise BOUVIER)

### **Bref rappel des mobilisations**

**Mardi 24 septembre** : contre le projet des retraites. A Roanne, environ 400 participants ont relié l'hôpital à la permanence de la députée LREM.

**Mardi 8 octobre** : les retraités dans la rue pour la revalorisation des pensions. Ils étaient 200 à arpenter le pavé à Roanne.

**Jeudi 17 octobre** : grève des agents de la Région Rhône-Alpes pour dénoncer les conditions de travail de plus en plus difficiles (sous-effectif notamment). Au lycée Jean Puy, 5 agents ont débrayé sur le temps de midi. Belle action visible. Bravo à eux !

## Le 4 octobre : visite de Jean- Michel Blanquer à Charlieu...

**Vendredi 4 octobre, le ministre de l'éducation nationale, Jean Michel Blanquer s'est déplacé dans la Loire. Après avoir visité une école à Saint-Etienne, il est venu au lycée de Charlieu pour évoquer les « bienfaits » de sa réforme du lycée...**

Ayant été informés très tardivement de cette venue, nous avons eu peu de temps pour préparer un comité d'accueil. Une quarantaine de personnes s'est quand même rassemblée devant le lycée à 12h. Beaucoup sont restés jusqu'à 15h, heure du départ du ministre.

Peu nombreux certes ... mais les manifestants ont fait du bruit ! Un peu trop sans doute ... puisqu'une personne de l'établissement quelque peu excédée est sortie pour demander que cesse ce raffut... En contrepartie, elle a affirmé que le ministre viendrait rencontrer les manifestants. A 14h45, le ministre est effectivement sorti pour un temps d'échange. Ont alors été évoquées la réforme du lycée et la souffrance des personnels. Ceux-ci ont l'impression qu'on casse ce qui fonctionnait pour le remplacer à la va-vite par une réforme approximative, qui se met en place par tâtonnements. L'épuisement des enseignants est réel.

- Ils ont notamment dû travailler en urgence des programmes eux-aussi pondus au dernier moment...
- Ils vivent dans un climat anxieux au quotidien. Un seul exemple : les injonctions de mise en place des épreuves de formation continue où chaque établissement doit faire à sa sauce avec des "consignes" du genre "il vaudrait mieux ne pas banaliser les cours..."

**Réponse du ministre.** Le gouvernement est parti d'un constat : le lycée fonctionnait mal. Il fallait le réformer. Il entend ce qu'on lui dit -ce sont d'ailleurs des arguments évoqués lors des rencontres avec la FSU nationale- mais entend aussi les témoignages qu'il y a eu pendant sa visite au lycée de Charlieu

- témoignages d'élèves qui sont ravis d'aller à des cours qu'ils ont choisi de suivre
- témoignages d'enseignants qui sont ravis d'avoir des élèves motivés en face d'eux.

Tout n'est bien sûr pas parfait. Toutes les contributions sont importantes et il faut agir ensemble (*il a même fait un petit clin d'œil au U unitaire de notre sigle syndical*) dans la concertation et la discussion.

Un enseignant de lycée l'a ensuite interpellé sur les dysfonctionnements déjà bien visibles : emplois du temps surchargés (*certaines élèves font des journées épuisantes : 8h-18h avec 20 minutes de pause méridienne*) ; difficulté à travailler collectivement (*l'entité classe étant en voie d'extinction - avec une difficulté pour trouver des profs principaux du fait que peu de collègues enseignent à la classe entière*), ce qui engendre une surcharge de travail.

Le ministre estime qu'avec le temps, on s'apercevra qu'il ne s'agit pas d'une surcharge de travail mais d'une nouvelle conception qui ne demandera pas de temps supplémentaire (en clair, ces nouvelles tâches en remplaceront d'autres).

Un collègue du lycée agricole a pointé du doigt les effets délétères de la réforme sur l'existence même des filières générales dans les lycées agricoles (à Chervé par exemple, ils avaient une filière scientifique. Avec la réforme, il ne peuvent pas proposer énormément de spécialités. Cette année, ils ont une classe de 1ère à 9 élèves.... Tous ces détails n'ont pas été cités mais le ministre voyait bien de quoi il s'agissait).

M. Blanquer a simplement répondu qu'il était particulièrement attentif à la situation des lycées agricoles et qu'il apporterait tout son soutien pour que l'enseignement public perdure...



## .... et visite au RPI de Montchal à Cottance.

**Jeudi 3 octobre (la veille de la venue du Ministre dans la Loire...), 19 directeurs de la circonscription de Feurs ont été contactés pour une rencontre autour du dossier de l'école rurale. Parmi ces 19 collègues se trouvait Marianne LEPY, représentante locale du Snuipp-FSU. Le hasard fait bien les choses non ?** Ces 19 enseignants se sont contactés mutuellement et ont échangé dans l'urgence pour élaborer une prise de parole commune à l'adresse du ministre. Le texte a été discuté et amendé en un temps record. Arrivé sur place, le ministre a été accueilli par l'ensemble de directeurs qui arboraient tous un brassard noir, en mémoire de leur collègue Christine Renon (*directrice à Pantin qui avait mis fin à ses jours la semaine précédente suite aux difficultés rencontrées dans sa fonction*). Il a d'abord effectué une visite rapide de l'école et a été informé de l'historique du RPI du secteur. Le ministre a enchaîné avec un discours de politique générale avant d'ouvrir un temps d'échange « micro tendu ». L'ensemble des directeurs présents a levé la main côté brassard noir. Une directrice a obtenu le micro, a remercié le ministre pour sa venue dans nos campagnes et a immédiatement donné la parole à notre collègue directrice élue du SNUIPP-FSU. Celle-ci a procédé à la lecture du texte commun. Dans ce texte, ont été évoqués :

- les carences des services permettant le suivi des élèves
- le manque de places dans les structures spécialisées
- le manque de médecins dans les CMS
- les postes gelés vacants dans les RASED
- le manque criant d'AESH, l'éloignement et le vide des services sociaux
- la complexification administrative avec le sentiment d'urgence permanente,
- l'absence de formation notamment en matière de sécurité ...
- la direction d'école avec les responsabilités accrues, le manque de temps administratif, la défaillance des outils de gestion, la multiplication des réunions et des partenaires. (*Le manque de considération et la précarité de la fonction de directeur ont été pointées en référence explicite au sort des 6 directeurs du secteur de St Germain Laval. Ceux-ci ont été « retirés » de leur fonction de directeur, sans consultation ni indemnité, au profit d'une direction unique regroupant 14 classes sur 6 communes*).

Après avoir récupéré le texte en main propre, le ministre a répondu point par point en reprenant les termes classiques de ses discours... Ainsi, il a demandé de laisser le temps nécessaire pour que ses réformes donnent leurs fruits notamment au niveau des PIAL (voir article sur les AESH) qui selon lui visent avant tout un enjeu qualitatif en terme de recrutement des AESH...

Sur la question de la médecine scolaire, des psy et des postes RASED, il a rappelé la responsabilité du directeur académique en charge du recrutement « *les postes existent, il faut les pourvoir en personnels, ceci étant capital pour l'école inclusive* »/

Sur la question de la direction il a évoqué le décès de Christine Renon et a dit vouloir trouver un consensus et des solutions. Selon lui les EPSF (*Etablissement Public de Savoirs Fondamentaux*) ont été mal compris. Ceux-ci visaient avant tout à apporter des réponses « *localisées* » « *avec la communauté éducative et surtout avec les directeurs dont les compétences sont bien évidemment reconnues et appréciées* ». Les échanges ont alors de nouveau porté sur le cas du regroupement subi de Saint-Germain-Laval, sur l'absence de concertation, sur le manque de considération de personnels pourtant très investis et sur l'importance du travail d'équipe dans le fonctionnement des écoles. (*Il est important que le directeur demeure un enseignant au même titre que ses adjoints dans les conseils des maîtres*). Le ministre, après un temps de réflexion, a répondu que la notion d'horizontalité, intéressante et effectivement importante, n'était sans doute pas suffisamment prise en compte dans les débats sur le fonctionnement de l'école.



Après le départ du ministre, les échanges ont été assez tendus avec le Directeur Académique, dont l'agacement était proportionnel aux contradictions entre les discours officiels et les actes... En clair, si le déplacement du ministre avait pour objectif de promouvoir l'action du gouvernement, les remontées du terrain auront eu le mérite de montrer que les politiques engagées ne vont pas dans le bon sens que ce soit pour les élèves ou pour les personnels. Voilà ce qui arrive quand une société, par ses choix politiques, renonce à une éducation ambitieuse pour tous...

## AESH déconsidérés - ULIS en danger

Les Unités d'Enseignement d'Inclusion scolaire (ULIS) sont des dispositifs présents du primaire jusqu'au lycée qui permettent la scolarisation de petits groupes d'élèves présentant des troubles (cognitifs, du langage, autisme, moteurs, visuels...). Ainsi, les textes officiels prévoient que les effectifs n'excèdent pas 10 élèves dans les collèges. Dans les faits, sur le secteur roannais, ils les dépassent avec 13 élèves voire 14 élèves par unité d'enseignement. Il faut dire que les places sont chères .... Cette année, dans le département de la Loire, sur 240 dossiers déposés relevant des ULIS, seuls 120 élèves ont obtenu une place. Depuis des années, les coordinateurs des ULIS 2nd degré du roannais (*collèges La Fontaine, Aragon, des Etines*) réclament la création d'une ULIS-collège supplémentaire sur le secteur. La réponse de M. Fuentes, Inspecteur ASH (*adaptation scolaire d'élèves en situation de handicap*) de la Loire a été de créer une ULIS itinérante 1<sup>er</sup> degré sur le bassin roannais. Le terme « itinérant » montre à lui seul que le suivi personnalisé des élèves concernés n'est pas forcément la priorité de l'institution et que celle-ci s'attache davantage à « mutualiser » les ressources humaines...

D'un point de vue pratique, une équipe de suivi de scolarisation (« ESS » = *parents, enseignants ainsi que tous les professionnels associés – orthophonistes, ergothérapeutes...*) s'assure de la mise en œuvre de mesures prévues pour l'élève, détermine les besoins et définit le cadre. Pilotée par un enseignant référent (enseignant qui n'est plus devant élèves puisque son rôle est de gérer 300 dossiers MDPH), l'ESS peut faire des propositions qu'elle juge adaptée mais c'est la Commission au Droit à l'Autonomie (CDA) -instance départementale- qui est décisionnaire au niveau des moyens. Depuis cette année, plus aucun enseignant ou personnel en contact direct avec les élèves ne siège dans cette commission...

La CDA de la Loire a pris la décision de privilégier « *le plus d'enseignants devant élèves* » ... ce qui sous-entend qu'il faut donc réduire le temps de présence des AVS-AESH au côté des enfants. Etrangement, cette formulation rend la mesure nettement moins positive...(\*). Le département de la Loire entend d'abord s'aligner sur le département du Rhône qui a opté pour des effectifs de 16 à 17 élèves par ULIS-collège (*pour mémoire, dans le Roannais cette moyenne est de 13 -14 élèves. Dans les textes, elle est censée être de 10 élèves...*). La baisse du nombre d'encadrants personnalisés va de facto entraîner la baisse du nombre d'heures d'inclusion qui pourront être proposées (*surtout pour les enfants qui posent problème dans une gestion de groupe...*).

L'argument de la CDA reste pourtant invariablement le même : la gestion de l'inclusion doit être l'affaire de l'enseignant en charge de la classe. Les AVS-AESH ne seraient sollicités que pour les cas très lourds clairement identifiés (*handicap moteur, autisme...*). Leur rôle se limiterait à un accompagnement « physique ». Ils n'interviendraient plus sur la pédagogie... Parallèlement, l'Inspecteur d'Académie de la Loire a fixé comme objectif chiffré d'avoir un AVS pour 5 enfants. Auparavant, les enfants se voyaient attribué un nombre d'heures personnalisés. Ce basculement montre encore une fois que l'objectif poursuivi semble être celui des économies....



**(\*) Dans la circulaire sur l'école inclusive du 6 juin 2019, les ULIS n'apparaissent même pas. Pour l'institution, il est donc très clair que l'inclusion est l'affaire des enseignants en charge de la classe et que les ULIS ont pour vocation de disparaître...**

## Les PIAL : Kesako ?

Depuis cette année, les AVS-AESH dépendent d'un Pôle Inclusif d'Aménagement Localisé (PIAL) qui recouvre une zone géographique donnée.. Concrètement, cela veut dire que les AVS sont désormais susceptibles d'être mobilisés sur le secteur du PIAL auquel ils sont rattachés pour intervenir de la maternelle au lycée (*la polyvalence et la mutualisation vont souvent de pair...*). Dans le Roannais, le PIAL basé à Jules Ferry regroupe notamment les collèges Jules Ferry, La Fontaine, Saint-Just en Chevalet .... mais aussi les écoles de Villerest, Saint Priest-la-Prune.... Le secteur est donc immense. Les déplacements des personnels se feront au cours de l'année en fonction des besoins car c'est bien connu, les personnes en situation de handicap n'ont pas besoin d'être suivies par les même personnes. (*Franchement, y'en a marre de prendre en compte la dimension humaine, non ?!*). Bien évidemment, ces « affectations » au fil de l'eau sont à mettre en lien avec l'objectif de l'Inspecteur d'Académie évoqué plus haut (à savoir : 1 AVS pour 5 élèves)

Dans les faits, cette nouvelle gestion purement administrative peut conduire à des aberrations. Ainsi, dans l'académie de Toulouse où ce mode de fonctionnement a déjà été expérimenté, les AVS ont dû changer de site une fois par demi-journée. C'était d'ailleurs une préconisation clairement exprimée par l'institution. Aberrant ? Pas tant que ça... Après tout, cela dépend de l'objectif réellement visé... Car bien évidemment derrière toutes ces mesures, se profile un projet très bien pensé. En voici, les étapes

1. Créations progressives (*pas la peine d'aller trop vite ... le temps est le meilleur moyen de faire avaler la pilule sans que les personnes concernées ne s'en rendent compte...*) de super-structures (*gros collèges, fusions et regroupements d'écoles...*)
2. Ces « super-structures » permettent de libérer de la place. En clair, du fait des mutualisations (*et des augmentations d'effectifs/classe...*), il y aura des salles disponibles.
3. Cet espace permettra ainsi de faire intervenir des professionnels extérieurs pour le suivi des enfants en situation de handicap (Orthophonistes, psy, kiné....). Ceux-ci se déplaceront donc dans les locaux de la structure, sur le temps scolaire.
4. Le rôle des AESH pourrait donc être de véhiculer les enfants d'une structure à l'autre. A l'heure actuelle, ces déplacements sont financièrement pris en charge par le département qui paie des taxis. La tentation est donc grande de faire évoluer la fonction AESH pour y intégrer le transport de personnes. Les économies réalisées seraient substantielles...
5. Une fois arrivé dans la structure (après le transport), l'AVS s'occupera d'un autre élève présent dans l'établissement (*en fonction des besoins du moment, sans tenir compte du suivi de l'élève en question...*)

Si l'on excepte la détérioration coupable et inadmissible des missions d'AESH, on pourrait se dire que la création de ces centres regroupant les différents intervenants extérieurs est une bonne idée.

Sauf que ...

Ces centre existent déjà. Ce sont les CMPP (Centres Médico-Psycho-Pédagogiques) et ils font partie intégrante du service public. Est-il besoin de dire que les CMPP ferment les uns après les autres et qu'on est en train d'assister à la privatisation de ce service... ?

***Un grand merci à Franck Ovize (coordinateur ULIS du collège La Fontaine) dont l'aide précieuse nous a permis de rédiger cet article.***

## Mobilisation pour le climat à Roanne...

À l'occasion de la venue de Greta Thunberg à l'Assemblée Nationale, de nombreuses organisations écologistes et de défense des droits sociaux ont lancé un appel à se mobiliser massivement les 20 et 21 septembre. Petit point sur ce qui s'est passé localement à l'occasion de cette nouvelle grève mondiale pour le climat.

### Vendredi 20 septembre

- Un cortège d'une centaine de lycéens a fait le tour des différents lycées (Albert Thomas, Carnot, Jean Puy). Une prise de parole a eu lieu place de l'hôtel de ville.
- Quinze militants de l'association Alternatiba ANV COP 21 ont investi et occupé les locaux de Roannais Agglomération. Leur objectif : dénoncer la construction du golf 18 trous de Villerest. Action non violente, impertinente et hautement symbolique pour montrer combien ce projet « climaticide » va à l'encontre de tout ce qu'il convient de faire pour protéger notre planète. (\*)

Et quoi de mieux que de traiter par l'absurde une réalisation totalement irresponsable ?

Les sympathiques activistes ont improvisé une partie de golf 18 trous (*ben oui ... un peu de cohérence, que diable !*) dans l'enceinte de Roanne Agglo.

Ils ont donc joué ... de 9h45 à 14h30, moment où ils ont finalement été évacués par des forces de l'ordre (*venues de Saint-Etienne... le climat nous remerciera....*).

La partie n'était pas tout à fait finie : n'aurait-il pas mieux valu attendre patiemment qu'elle aille jusqu'à son terme... ?



Pour l'anecdote, Roanne Agglomération s'est indigné de cette action traitant les militants de « gauchistes radicalisés » et évoquant une « prise d'otage des agents de la fonction publique ».

Prise d'otage, prise d'otage ....

D'après nos informations (*mais cela reste à vérifier....*) aucune balle de golf (*même perdue*) n'a touché et encore moins blessé qui que ce soit !

### Samedi 21 septembre

- 500 manifestants ont battu le pavé pour faire entendre ce que nos dirigeants ont visiblement du mal à intégrer. Nul doute qu'il faudra encore scander et crier haut et fort ce qui devrait pourtant être une évidence....

(\*) Destruction d'une forêt de 2 hectares / destruction de 30 ha de terres en majorité agricoles / conduite d'eau de 3 km pour pomper chaque année plus de 40 millions de Litres d'eau dans la Loire pour irriguer le nouveau golf.